

CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Renseignements d'identification

Adresse de l'installation: Rue d'Othée 10 4430 Ans Belgique

Type de locaux: Unité d'habitation

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant:

Demandeur:

GRD: RESA

Resp. de l'exécution du travail: Installation existante

Code EAN: Non disponible

Type de contrôle

Suivant l'AR du 08/09/2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à BT et à TBT

Installation électrique - Visite de contrôle - Chapitre 6.5

Données générales de l'installation électrique

| | |
|---|---|
| N° métrologique: MF0001 | Index jour: 028096,7 |
| N° compteur: 6309361 | Index nuit: 057258,3 |
| Un: 2x230V | Protection générale du branchement: Existant 40 A |
| Colonne d'alimentation principale: 4x16 mm ² | Type: Vvb |
| Différentiel général: / A / mA / type AC | |
| Nombre de tableaux: 3 | Nombre de circuits terminaux: 16 |
| Type de prise terre: Piquets | |

Description de l'installation < 01/10/1981 >= 01/10/1981 >= 01/06/2020 >= 01/06/2023

Application dérogation(s) : section 8.2.1. parties existantes des anciennes installations électriques domestiques

Application dérogation(s) : section 8.2.2. parties existantes des installations électriques domestiques ancien RGIE

1x2 fusible 10A
 2x4 fusible 15A
 1x2 fusible 20A
 1x2 fusible 4A
 1x3 Disjoncteur 20A
 1x3 Disjoncteur 16A
 1x3 Disjoncteur 16A
 1x3 Disjoncteur 16A
 1x3 fusible 25A
 1x3 Disjoncteur 16A
 2x6 fusible 10A
 1x3 fusible 15A
 1x2 fusible 20A
 3 fusible 20A/16A/10A

Mesures et contrôles

| | | | |
|--|--------------|--------------------------------------|--------------|
| Résistance de dispersion prise de terre | 2000 Ω | Test différentiel (bouton et défaut) | Pas en ordre |
| Isolement général | 0,22 MΩ | Liaison équipotentielle | Pas en ordre |
| Test de continuité | Pas en ordre | Plombage du différentiel | Pas en ordre |
| Protection surintensité | En ordre | État du matériel fixe | Pas en ordre |
| Protection à courant différentiel résiduel | Pas en ordre | Schéma(s) / Plan(s) | Pas en ordre |

Remarques (R) - Infractions (I)

contact@belgotest.be <https://www.belgotest.be> TVA: BE0727720427



- (I) L1 :3.1.2. ; 9.1.1. ; 9.1.2. Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.
- (I) L1 : 9.1.2. Prévoir le(s) plan(s) de position de l'installation.
- (I) L1 :4.2.2.3. ; 5.1.4. Protéger correctement les pièces nues sous tension et accessibles.
- (I) / La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.
- (I) L1 :2.8.1. ; 3.1.3. ; 5.3.6.1. ; 5.3.6.2. Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, borne de raccordement, etc.
- (I) L1 : 5.3.5.5. Equiper les bases de coupe-circuit à fusibles ou disjoncteurs d'éléments de calibrage.
- (I) L1 :4.2.4.3. ; 5.3.5.1. Prévoir un dispositif de protection à courant différentiel résiduel d'une intensité nominale (In) de 40 A minimum et de sensibilité de 300 mA maximum à l'origine de l'installation.
- (I) L1 : 4.2.4.3. Prévoir un interrupteur différentiel général, muni d'un dispositif de plombage, à l'origine de l'installation.
- (I) L1 : 4.2.4.3. Prévoir un/des dispositif(s) de protection à courant différentiel résiduel distinct d'une sensibilité de 30 mA maximum pour les prises de courant non destinées à l'alimentation des appareils et machines fixes ou à poste fixes, les circuits d'éclairage (ou mixte), les lieux contenant une baignoire ou une douche et les lave-linges, sèche-linges, lave-vaisselles (ou tout appareil assimilé).
- (I) L1 :4.2.3.2. ; 4.2.3.4. ; 5.4.4.1. Réaliser les liaisons équipotentielles principales et leurs connexions.
- (I) L1 :5.3.5.2. Prise(s) : le contact de terre est à relier à la terre de l'installation.
- (I) L1 : 1.4.2.3. ; 4.2.2.3. ; 5.3.5.2. Prévoir des prises de courant conformes à la NBN C61-112 avec contact de terre et sécurité enfants.
- (I) L1:2.4.3. ; 5.4.3.6. Raccorder le récepteur avec enveloppe conductrice ne comportant qu'une isolation principale (classe 1) au réseau de terre par un conducteur PE.
- (I) L1 :5.2.2. ; 5.2.9.5. Fixer la (les) canalisation(s) au moyen d'attaches adaptées.

(I) L1 : 6.4.5.1. La valeur de la résistance d'isolement de ce circuit est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 0,5 MOhms.

(I) VC42 Assurer la continuité entre la prise de terre et le répartiteur de terre

Le contrôle ne porte que sur les parties **visibles ET accessibles** de l'installation, d'autres infractions pourraient apparaître à la lecture des plans et schémas électriques.

Conclusion

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1.

Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le: 18/07/2026

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toute mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'inspecteur :
BELGOTEST
Organisme de contrôle agréé



Inspecteur 002 18/07/2025

- a) Obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique;
- b) Obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique;
- c) Obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.
- d) Obligation lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.